



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°202609-08

L'an deux mil vingt-six, le 8 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daïven PIOGER, Didier NEVEUX, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 3 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Sonia LE BERRE à Sylvain RANNOU, Adeline POINTIER à Didier NEVEUX.

Etaient absent sans procuration :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Programme de voirie 2026

Monsieur le Maire informe que la commission voirie a donné un avis favorable à la réalisation du programme de voirie 2026 qui a été présenté le 4 septembre 2026.

Il informe que l'estimatif des travaux, adressé par le bureau d'études VRD, s'élève à 82 452 € HT pour les voiries suivantes :

- Le quartier de Kerbitous : lotissement et la montée du pont	29 894.00 €
- Chemin de kergrehanT : desserte exploitation HELLEQUIN	17 226.00 €
- Chemin de Pont Gwen	1 750.00 €
- Chemin du Roudourou	33 582.00 €

Vu l'avis favorable de la commission de voirie du 4 septembre 2026,

Vu l'estimation du bureau VRD de LTC,

Vu le code de la commande publique,

Vu les décrets n° 2025-1386 et n° 2025-1383 du 29 décembre 2025 relatifs aux marchés publics,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voirie pour la sécurité des usagers de la route,

Considérant que Madame Magali BODEREAU a été nommée à l'unanimité, secrétaire de

séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes Pour : 19
Votes Contre :
Abstention :

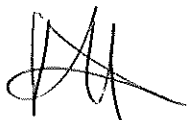
APPROUVE la proposition du programme de voirie et le lancement de la mise en concurrence de prestataires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU



Le Maire,



Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État